

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Avance sur subvention accordée à l'association Sportive du Collège Paul Sixdenier en 2024

Séance du 31 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un janvier à dix-huit heures et trente-cinq minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-cinq janvier deux mille vingt-quatre.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 22

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BORGEOOT Joël, BOURGEOIS Didier, BOYER Corinne, BROCHET Olivier, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, DOMINGUEZ Solange, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, GUILLERMET Maria, LALLEMENT Alexandre, LIEVIN Karine, MARTINE Christine, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole

Membres absents excusés avec pouvoir : 6

CYVOCT Jean-Michel pouvoir à Monsieur Bernard CORTINOVIS
FORAY Gaëlle pouvoir à Madame Corinne BOYER
LEMOINE Gilbert pouvoir à Madame Christine MARTINE
LYAUDET Stéphane pouvoir à Monsieur Le Maire
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Monsieur Didier BOURGEOIS
ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 1

LYAUDET (MARIN) Jessie

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

En présence de 22 conseillers, 6 pouvoirs ayant été déposés, soit 28 votants,

Monsieur le Maire présente la demande de l'Association Sportive du Collège SIXDENIER sollicitant une aide de la Commune afin de pouvoir assurer les transports lors des séances du mercredi après-midi des élèves de la section ski de fond.

Les éléments chiffrés transmis par l'Association Sportive du Collège SIXDENIER sont :

- 35 élèves au total
- 7 séances (155 €) à la piste des Plans d'Hotonnes soit 1085 €
- 8 séances (110 €) à la station de ski de La Praille soit 880 €
- Soit un coût financier global de 1 965 € (56 € par élève) pour la période automnale et hivernale.

Sur les 35 jeunes concernés par la section ski de fond, 19 jeunes résident sur la commune Plateau d'Hauteville. Il est proposé de soutenir le transport pour les enfants résidant sur la commune de Plateau d'Hauteville, **soit : 56 € x 19 jeunes = 1 064 €.**

Il propose d'allouer une avance sur subvention de 1 064 €, sans attendre le vote du budget, à l'Association Sportive du Collège SIXDENIER, puisque les transports des séances du mercredi après-midi pour le ski de fond se dérouleront en début d'année 2024.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'attribuer à l'Association Sportive du Collège SIXDENIER l'avance sur subvention telle que citée ci-dessus, soit un versement de 1 064 € dans l'attente de l'adoption du budget,
- **PRECISE** que les crédits correspondants seront prévus au chapitre 65 – compte 65748 subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

